



**DATE DE CONVOCATION :**  
29/06/2020

**DATE D’AFFICHAGE**  
9/7/2020

**NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 19  
PRESENTS : 16  
VOTANTS : 19**

**Compte-Rendu Succinct**

L’an deux mil vingt,

Le **TROIS JUILLET à 20 HEURES**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Maison des Associations en séance publique sous la présidence de **M. BEZOT, maire**

**Etaient présents :**

Ms LOUIS, ARMANGE, DARMON, MAYENS, BALANGER, FRANCOIS,  
Mmes SAINTEN-BOURGUIGNON, VINIT, CIQUERA, CHARLES, DAUTELOUP, BOYER,  
DEVIN-COLLGON, LAUBRETON, ALMEIDA.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Pouvoirs :**

M. Olivier PIVAIN a donné pouvoir à Mme Sandrine BOYER  
M. Dominique MONFORT a donné pouvoir à M. André MAYENS  
M. Daniel HANOWER a donné pouvoir à Mme Sonia LAUBRETON

**Madame Sophy Sainten-Bourguignon a été nommée secrétaire de séance.**

Après lecture, le Conseil Municipal, à l’**UNANIMITÉ**, adopte le compte rendu de la séance du 20 juin 2020.

L’ordre du jour est approuvé, à l’**UNANIMITÉ**, comme suit :

1. Désignation des délégués au SYAGE
2. Désignation des délégués au SIVOM
3. Désignation des délégués à la commission de suivi de l’usine de traitement des ordures ménagères par compostage
4. Désignation de délégués au Syndicat Intercommunal pour l’équipement Hospitalier du Sud Est de la Région Parisienne
5. Désignation des commissaires à la commission communale des impôts directs
6. Désignation du délégué au comité national d’action sociale du personnel communal
7. Désignation du correspondant Défense
8. Election des membres de la Commission d’Appel d’Offres
9. Création et composition des commissions municipales
10. Tarifs des services
11. Convention relative à l’usage des supports des réseaux Basse Tension et Haute Tension pour l’établissement et l’exploitation d’un réseau de communications électroniques.
12. Acquisition amiable de la parcelle cadastrée AD 57 sente de la Côte de Jarcy
13. Renouvellement de la convention de coordination police municipale – forces de sécurité de l’Etat
14. Prime exceptionnelle pour la continuité des services publics dans le cadre de l’urgence sanitaire
15. Contrats d’apprentissage
16. Donner acte des décisions du maire

#### **DELIBERATION N°1**

##### **OBJET : ELECTION DES DELEGUES DU SYAGE**

La commune de Varennes-Jarcy doit être représentée au sein du Comité Syndical du SYAGE pour les compétences « Assainissement Eaux Usées », « Gestion des Eaux Pluviales » et « Mise en œuvre du SAGE » auxquelles elle adhère.

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ**,

**DÉSIGNE** en qualité de Délégué Titulaire au SYAGE : **M Charles DARMON**

**DÉSIGNE** en qualité de délégué Titulaire pour la compétence « Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » pour représenter la commune : **M. Charles DARMON**

**DÉSIGNE** en qualité de Délégué Suppléant au SYAGE : **M. André MAYENS**

**DÉSIGNE** en qualité de Délégué Suppléant pour la compétence « Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » pour représenter la commune : **M. André MAYENS**

#### **Délibération N°2**

##### **OBJET : Désignation des représentants de la commune au sein du SIVOM pour la compétence « Propreté Urbaine »**

La commune de Varennes-Jarcy est adhérente à la section « Propreté Urbaine ». A ce titre, le conseil municipal doit désigner deux délégués titulaires.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ**,

**DESIGNE** en qualité de délégués titulaires au comité syndical du SIVOM pour la compétence « Propreté Urbaine » :

- **M. André MAYENS**
- **Mme Sophy SAINTEN-BOURGUIGNON**

#### **Délibération N°3**

##### **OBJET : Commission de suivi de l'usine de traitement des ordures ménagères par compostage – désignation des membres**

La commission de suivi de l'usine de traitement des ordures ménagères par compostage a pour mission de créer un cadre d'échange et d'information sur les actions menées par les exploitants des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), de suivre l'activité des installations et de promouvoir l'information du public sur la protection des intérêts mentionnés à l'article L511-1 du Code de l'Environnement. Il convient de désigner 2 représentants pour la commune.

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

**DESIGNE** en qualité de représentant de la commune de Varennes-Jarcy au sein du Collège "élus des Collectivités Territoriales ou établissements publics de coopération intercommunale" de la commission de suivi de l'usine de traitement des ordures ménagères par compostage : **Titulaire** : la Première Adjointe (Mme SAINTEN), **Suppléant** : la Conseillère Municipale Déléguée au Patrimoine Naturel (Mme DEVIN).

#### **DELIBERATION N°4**

##### **OBJET : Election des délégués au SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'EQUIPEMENT HOSPITALIER DU SUD EST DE LA REGION PARISIENNE**

Conformément à l'article 8 des statuts du Syndicat intercommunal pour l'équipement hospitalier du Sud Est de la Région Parisienne du 12 mars 1963, le comité syndical est composé de deux délégués titulaires élus et deux délégués suppléants représentant chaque commune.

Ont été élues en qualité de titulaires :

**Mme Sonia LAUBRETON**

**Mme Marie-Laure DAUPELOUP**

Ont été élus en qualité de suppléants :

**Mme Laetitia CHARLES**

**M. Grégory BALANGER**

### Délibération N° 5

#### OBJET : Désignation des commissaires de la commission communale des impôts directs

L'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire. Dans les communes de plus de 2000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants. La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux. Le conseil municipal propose une liste de personnes, en nombre double, pour siéger à cette commission.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,**

**DECIDE**, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 32 noms dans les conditions de l'article 1650 du Code Général des Impôts tel que ci-dessous.

	Civilité	Nom	Prénom
1	M.	JUBAULT	Jean-Marc
2	Mme	DHINAUT	Héloïse
3	M.	MAYENS	André
4	Mme	SAINTEN -BOURGUIGNON	Sophy
5	Mme	AHLERS	Isabelle
6	M.	ARMANGE	Xavier
7	Mme	LAUBRETON	Sonia
8	M.	BOURGUIGNON	Stéphane
9	M.	LEJEMBLE	Stéphane
10	M.	DARMON	Charles
11	Mme	CIQUERA	Christine
12	M.	LOUIS	Lionel
13	Mme	DURIEUPEYROU	Laetitia
14	M.	DANTONY	David
15	M.	GROSBOIS	Marc
16	<b>M.</b>	<b>LEMOIGN</b>	<b>Gilles</b>
17	M.	RAGAULT	Jean-François
18	M.	LUCAS	Rudy
19	M.	GOUX	Alexandre
20	M.	JOLY	Pierre
21	M.	DUPERRIER	Georges
22	M.	BUCK	Jean-Claude
23	M.	TERNOIR	Michel
24	M.	SOUCHARD	Eric
25	M.	HUMBEY	Claude
26	M.	LELONG	Christian
27	Mme	VANDEPUTTE	Ghislaine
28	Mme	GERMAIN	Nienke
29	Mme	RANQUE	Catherine
30	M.	MURE	Jean-Luc
31	M.	FILLIS	Jacques
32	<b>M.</b>	<b>VAN DE VELDE</b>	<b>Marc</b>

### Délibération N°6

#### Objet : Désignation des délégués locaux du CNAS (comité national d'action sociale pour le personnel des collectivités territoriales)

Par délibération du 14 janvier 1992, la commune a adhéré au comité national d'action sociale pour le personnel des collectivités territoriales. Lors du renouvellement des conseils municipaux, il convient de désigner de nouveaux délégués pour les 6 années à venir. Deux délégués représentent la commune au sein des instances du CNAS : un élu et un agent.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**, **DÉSIGNE** M. BALANGER Grégoire en qualité de délégué local du CNAS et **PRÉCISE** que l'agent délégué est l'agent en charge des ressources humaines.

### Délibération N° 7

#### Objet : Désignation du Correspondant défense

Ce conseiller a vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense et les questions qui y sont relatives. Ainsi, il est destinataire d'une information régulière et est susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement. Concrètement, chaque conseil municipal se doit de désigner un tel correspondant et d'en transmettre les coordonnées au préfet.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**, **DESIGNE** Mme Sonia LAUBRETON en qualité de correspondant Défense.

### Délibération N°8

#### Objet : Election des membres de la commission d'appel d'offres à caractère permanent

M. le maire rappelle que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président de droit, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **DÉSIGNE** en tant que :

#### Délégués titulaires :

M. Lionel Louis

M. Charles DARMON

Mme Christine CIQUERA

#### Délégués Suppléants :

Mme Sophy SAINTEN BOURGUIGNON

Mme Dominique VINIT

M. Xavier ARMANGE

### Délibération N°9

#### Objet : Création et composition des commissions municipales

Le conseil municipal dispose d'une totale liberté dans la création de commissions municipales. Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission. **Le maire est le président de droit de toutes les commissions.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- INSTITUE 7 commissions municipales

**PREMIERE COMMISSION : « Vie Associative »**

*M. Lionel LOUIS*  
*M. Grégoire BALANGER*  
*Mme Sandrine BOYER*  
*Mme Marie-Laure DAUTELOUP*  
*Mme Maud ALMEIDA*

**DEUXIEME COMMISSION : « Animations »**

*Mme Dominique VINIT*  
*Mme Sophy Sainten-Bourguignon*  
*Mme Sandrine BOYER*  
*Mme Laetitia CHARLES*  
*Mme Marie-Laure DAUTELOUP*  
*M. Olivier PIVAIN*

**TROISIEME COMMISSION : « Communication »**

*Mme Sandrine BOYER*  
*M. Olivier PIVAIN*  
*Mme Maud ALMEIDA*  
*Mme Laetitia CHARLES*  
*M. Yann FRANCOIS*  
*M. André MAYENS*

**QUATRIEME COMMISSION : « URBANISME - TRAVAUX »**

*M. Xavier ARMANGE*  
*M. Lionel LOUIS*  
*M. Charles DARMON*  
*Mme Sonia LAUBRETON*  
*Mme Dominique VINIT*

**CINQUIEME COMMISSION : « FINANCES »**

*M. André MAYENS*  
*Mme Christine CIQUERA*  
*M. Charles DARMON*  
*M. Xavier ARMANGE*  
*M. Lionel LOUIS*  
*Mme Dominique VINIT*  
*Mme Sophy SAINTEN-BOURGUIGNON*

**SIXIEME COMMISSION : « Développement Durable »**

*Mme Christine CIQUERA*  
*M. Xavier ARMANGE*  
*Mme Delphine DEVIN COLLGON*  
*M. André MAYENS*  
*M. Charles DARMON*  
*Mme Sandrine BOYER*

**SEPTIÈME COMMISSION : « Jeunesse- Scolaire »**

*Mme Laëtitia CHARLES*  
*Mme Sophy SAINTEN-BOURGUIGNON*  
*Mme Sandrine BOYER*  
*Mme Marie-Laure DAUTELOUP*  
*M. Yann FRANCOIS*

## **OBJET : Tarifs municipaux**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- RECONDUIT les tarifs des services municipaux à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020
- MET EN PLACE les redevances d'occupation du domaine public suivantes :

Dépôt de benne sur trottoir : 8€/jour/unité

Dépôt de matériaux sur trottoirs ou chaussées : 2€/j/m<sup>2</sup>

Occupation d'une place de stationnement pour dépôt de benne ou matériaux ou engins : 5 €/jour/m<sup>2</sup>

Engins de chantier et échafaudage sur trottoirs ou chaussées : 0.50 €/jour/m<sup>2</sup>

Commerces non sédentaires réguliers type food truck : 3€50 le m<sup>2</sup> par passage, frais d'électricité à la charge de l'occupant, gratuité les 3 premiers mois d'occupation.

- RAPPELLE que toute occupation du domaine public est soumise à autorisation préalable.

## **Délibération N°11**

**Objet : Convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension (BT) et haute tension (HTA) aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques**

Une Convention tripartite (ENEDIS, le distributeur – bénéficiaire de la concession, La Commune, l'Autorité organisatrice de la distribution d'électricité et Orange, le maître d'ouvrage et l'opérateur) est proposée afin de permettre l'installation des équipements de communications électroniques sur le réseau public de distribution d'électricité Réseau BT et/ou Réseau HTA. La convention définit les modalités de mise en œuvre du réseau de communications électroniques : études générales d'ingénierie, travaux de déploiement, exploitation et maintenance. La durée est de 20 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ, ADOPTE le projet de convention à intervenir avec ENEDIS et ORANGE relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité Basse Tension et Haute Tension aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques et AUTORISE le maire à le signer et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre.

## **Délibération N°12**

**Objet : Acquisition amiable de la parcelle cadastrée AD57 sente de la Côte de Jarcy**

Monsieur le Maire présente le projet d'acquisition de la parcelle cadastrée AD57, sente de la Côte de Jarcy, d'une contenance de 510 m<sup>2</sup>. Cette parcelle est classée Espaces Naturels Sensibles et est éligible à une aide à l'acquisition. Le prix d'achat fixé entre les parties est 1€50 le m<sup>2</sup> soit 765€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ, AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de la parcelle cadastrée AD57 pour un prix maximum de 765 € et à signer les actes à intervenir.

## **Délibération N°13**

**Objet : Renouvellement de la convention de coordination police municipale – forces de sécurité de l'Etat**

Une première convention de coordination est intervenue en juillet 2017. Conclue pour une période de 3 ans, elle nécessite d'être renouvelée. La convention précise les missions prioritaires des agents de police municipale, les types d'équipements et d'armes dont sont dotés les agents, les modalités d'échanges d'information, l'accès à certains fichiers etc... Il est demandé à l'assemblée délibérante l'autorisation de lancer la procédure de renouvellement et d'autoriser le maire à signer les documents à venir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ, AUTORISE le maire à engager les pourparlers pour le renouvellement de la convention de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat, ADOPTE le projet de convention, AUTORISE le maire à le signer et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour sa mise en œuvre.

#### Délibération N°14

**Objet : prime exceptionnelle des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ, DÉCIDE d'instituer une prime exceptionnelle destinée à compenser les sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics : **présentiel en journée continue et/ou affectation aux tâches essentielles ne relevant pas des missions initiales de l'agent**. Cette prime sera versée aux agents ayant exercé leurs fonctions **en présentiel** durant l'état d'urgence sanitaire. Le Maire détermine par arrêté, les bénéficiaires et le montant de la prime dans le cadre fixé par la présente délibération et le décret N°2020-570 du 14 mai 2020, ainsi que les modalités de versements.

#### Délibération N°15

**Objet : Contrat d'apprentissage**

Par délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2018, la commune a décidé de recourir à un contrat d'apprentissage. Il est proposé à l'assemblée délibérante de reconduire ce dispositif et de l'étendre à 2 : l'un pour l'école, l'autre pour les services techniques.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ, DÉCIDE le recours au contrat d'apprentissage et DÉCIDE de conclure 2 contrats d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Scolaire	1	CAP accompagnant éducatif petite enfance	12 à 18 mois
Services techniques	1	Diplômes professionnels de la filière « paysage »	Entre 1 et 4 ans selon diplôme préparé

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions à intervenir.

#### Délibération N° 16

**OBJET : DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES**

Les décisions prises depuis la séance du 20 juin 2020 sont les suivantes :

**Décision N°25 du 15 juin 2020** : signature avec la société DERICHEBOURG de l'avenant N°1 au marché de fourniture, mise en service et maintenance de la vidéoprotection pour un montant de 16 578.05€ HT suite aux modifications apportées pour l'implantation des caméras 2 et 3

**Décision N°26 du 19 juin 2020** : signature avec la société MANENT de l'avenant N°1 au marché de travaux de rénovation du domaine de la Feuilleraie lot 1 portant le montant de l'avance à 7.88%

**Décision N°27 du 19 juin 2020** : signature avec l'entreprise JP ENERGY de l'avenant N°1 au marché de travaux de rénovation du domaine de la Feuilleraie lot 9 pour un montant de 900.86 € HT suite à la modification du type de chaudière.

Le Conseil Municipal en prend acte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.



Le Maire

Bruno BEZOT